Procès-verbal du comité consultatif de la Commission des relations de travail de l'Ontario (CRTO)
Le 13 juin 2018

Commission des relations de travail de l'Ontario

Présences : Bernard Fishbein – président, CRTO
Matthew Wilson – président suppléant, CRTO
Catherine Gilbert – directrice et greffière, CRTO
Ursula Boylan – greffière adjointe, CRTO
Len Marvy – avocat, CRTO
Andrea Bowker – avocate, CRTO

Keith Burkhardt – employeur [téléconférence]
Laurie Kent – syndicat
Stephen Krashinsky – syndicat
Chris Fiore – employeur
Andrew Reynolds – ABO

Absences : Melissa Kronick – syndicat

Paul Lalonde – employeur

Bridget Lynett – ministère du Travail

Ben Ratelband – employeur

Graham Williamson – syndicat

Bernard Fishbein préside la réunion.

1. **Mise à jour relative au dépôt électronique**

Catherine indique que d'autres formulaires peuvent être déposés en ligne depuis le mois d'avril, à l'exception des griefs concernant l'industrie de la construction, que la Commission espère mettre en œuvre au mois de juillet. Catherine fournit des statistiques sur le nombre de demandes déposées en ligne à ce jour. Des commentaires sont émis sur les formulaires existants.

2. **Nouvelles règles**

Len fait référence aux nouvelles règles concernant les données chiffrées des mémoires de consultation sur les conflits de compétence, ainsi qu'à la modification de la règle 41.1 concernant certaines procédures en vertu de la *Loi de 2014 sur la négociation collective dans les conseils scolaires*.

3. Vote électronique

Catherine décrit les expériences les plus récentes en matière de vote électronique et précise que le taux de participation à ce type de vote est également bon et comparable à celui du vote traditionnel.

4. Projet de loi 148

Catherine fournit des statistiques sur le nombre de demandes déposées en vertu des nouvelles dispositions de la *Loi de 1995 sur les relations de travail* et note une hausse générale des demandes relatives aux normes d'emploi qui n'est pas liée aux modifications apportées à cette *Loi*.

Procès-verbal rédigé par Andrea Bowker.